



## **PERMANENCES D'AIDE AUX VICTIMES** **ETE 2018**

Afin d'offrir aux victimes un service de proximité ininterrompu durant l'été, les permanences de l'association REMAID France Victimes 26 seront assurées de la manière suivante :

**Valable du 2 juillet au 31 août inclus.**

### **A MONTE LIMAR :**

- Le lundi matin, sans rendez-vous, de 8h30 à 11h00, au commissariat de police de Montélimar.
- Le mercredi matin, sur rendez-vous (à prendre en téléphonant au 04.75.55.39.34), de 8h30 à 11h00, au commissariat de police de Montélimar.
- Le vendredi matin, sans rendez-vous, de 8h30 à 11h00, à la Maison des Services Publics (MSP), quartier Saint-Martin, bureau n° 316.

### **A ROMANS :**

- Le mardi matin, sans rendez-vous, de 9h00 à 11h30, à la Maison de la Justice et du Droit (MJD), 5 boulevard Gabriel Péri.
- Le jeudi matin, sur rendez-vous (à prendre en téléphonant au 04.75.55.39.34), de 9h00 à 11h30, à la Maison de la Justice et du Droit (MJD), 5 boulevard Gabriel Péri.

### **A VALENCE :**

L'après-midi au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) au Palais de Justice, salle F.

- Le mardi, sans rendez-vous, de 13h30 à 17h.
- Le mercredi, sur rendez-vous (à prendre en téléphonant au 04.75.55.39.34), de 13h30 à 17h.
- Le jeudi, sans rendez-vous, de 13h30 à 17h.
- Le vendredi, sur rendez-vous (à prendre en téléphonant au 04.75.55.39.34), de 13h30 à 15h30

Les autres permanences seront suspendues. Les chargés de mission pourront, en fonction des besoins, recevoir les victimes en dehors des jours de permanence indiqués. Un soutien psychologique et un accompagnement social peuvent également être proposés.

